

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 NOVEMBRE 2015 A 19 HEURES**

**Présents** : Mr Alain THEBAULT, Mme Ariane DEMAZIER, Mr François CHABOT, Mme Dominique LAVEAU, Mr Thierry PONTIER, Mr Christian GEDOUX, Mme Marie-Noëlle GAUVIN, Mr Didier AUBRY, Mr Philippe GESLAIN, Mme Florence GERMAIN, Mr Stéphane AUMEUNIER.

**Absents excusés** : Mme Véronique LEVERT, Mme Audrey BARRE, Mr Jean-François MERE, Mme Aurélie DAMIEN.

**Secrétaire de séance** : Mr Thierry PONTIER

Procuration de Mr Jean-François MERE à Mr Stéphane AUMEUNIER.

Procuration de Mme Véronique LEVERT à Mme Ariane DEMAZIER.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de rajouter cinq points à l'ordre du jour :

- 1) Prendre une décision modificative dans le budget assainissement (Intégration des frais d'étude de la station d'un montant de 11674.93 € au compte 2313.
- 2) Selon la loi NOTRE possibilité de dissoudre les CCAS
- 3) Renouvellement de la convention avec la SBPA
- 4) Lettre de Jacques Cœur Habitat concernant les cessions et garantie d'emprunts à France Loire.
- 5) La validation du Rapport 2014 sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable établi par le SIAEP de VIGNOUX SUR BARANGEON.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de rajouter à l'ordre du jour ces cinq points.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2015**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le procès- verbal du conseil municipal du 20 octobre 2015.

**FINANCES :**

**- Budget communal :**

Monsieur le maire fait le point sur l'état des finances au 30 novembre 2015

**- Travaux en régie**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du conseil municipal pour inscrire en investissement le temps passé par les agents pour la construction du local et l'achat des matériaux. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent cette opération.

Arrivée de Mr Philippe GESLAIN à 19 heures 05 minutes

- Tarifs 2016

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal que la commission communication propose de ne plus faire de tarif été ou hiver du fait qu'il y a soit le chauffage, soit la climatisation et demande la validation des tarifs suivants.

<b>ACTIVITE HEURE BLEUE</b>	<b>ALLOGNY</b>	<b>EXTERIEUR</b>
Location Week-end	260.00 Euros	485.00 Euros
Location 1 journée en semaine	141.00 Euros	249.00 Euros
Vin d'honneur	84.00 Euros	126.00 Euros
Location tente 48m <sup>2</sup>	112.00 Euros	133.00 Euros
Nettoyage	300.00 Euros	300.00 Euros
Acompte	50%	50%
Caution Nettoyage	300.00 Euros	300.00 Euros
Caution Dégradations	600.00 Euros	600.00 Euros
Etat des lieux complémentaire	23.00 Euros	23.00 Euros
Mise en place tables + chaises	32.00 Euros	32.00 Euros
Rangement tables + chaises	32.00 Euros	32.00 Euros
Supplément activité à but lucratif (hors association Allogny): 250.00 Euros		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce nouveau tarif.

<b>ACTIVITE MAB</b>	<b>ALLOGNY</b>	<b>EXTERIEUR</b>
Vin d'honneur 14 heures à 21 heures	57.00 Euros	94.00 Euros
Caution nettoyage	150.00 Euros	150.00 Euros
Caution Dégradations	300.00. Euros	300.00 Euros
Etat des lieux complémentaire	23.00 Euros	23.00 Euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce nouveau tarif.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que le tarif du bois sur pied passe de 6.65 Euros à 6.78 Euros, que les droits de place des commerçants non sédentaires passent de 7.04 Euros à 7.15 Euros, que le tarif des photocopies ne soit pas changé ainsi que celui des concessions de cimetière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce nouveau tarif.

Créances irrécouvrables : demande d'admission en non valeurs

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le Trésor Public demande qu'une créance irrécouvrable d'un montant de 60.25 Euros soit admise en non valeurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent d'inscrire en non valeurs cette créance dont le mandat correspondant sera établi au compte 6541.

- Fonds de Solidarité Logement : renouvellement de la convention

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre du Conseil Départemental qui souhaite poursuivre sa collaboration avec la commune en sollicitant le renouvellement de la convention Fonds de Solidarité Logement échange d'informations pour 3 ans. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cet avenant.

- Décisions modificatives

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'en 2013 les écritures pour l'installation du columbarium (13680.41 Euros) et de la démolition du mur intérieur (5066.26 €) ont été passées au compte 2316 or il convient de les passer au compte 21316 Une écriture de régularisation doit être prise.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil acceptent d'effectuer cette régularisation.

- Redevance Télécom 2015

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'en contre - partie de l'occupation du domaine public Orange doit s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par les dispositions du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005.

20.573kms de réseau souterrain à 53.66 € soit 1103.95 €

20.923 kms de réseau aérien à 40.25 € soit 842.15 €

1 cabine téléphonique sur 1m<sup>2</sup> soit 26.83 €

Soit un total de 1 972.93 Euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident le montant de cette redevance 2015.

- Salle polyvalente : annulation d'une location

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre d'une administrée qui avait loué la salle polyvalente mais pour des raisons de santé elle a dû annuler.

Après en avoir délibéré (11 pour et 2 contre) les membres du conseil municipal ont décidé de rembourser la caution déjà versée.

- ONF : Programme et coupe de bois au titre de l'année 2015 - 2016

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du programme de marquage de coupes de bois au titre de l'année 2015 – 2016 établi par l'Office National des Forêts sur le communal du Rhimbé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce nouveau programme.

- Budget assainissement : \_\_\_\_\_ - Etat des finances au 30 novembre 2015

Monsieur le maire fait le point sur l'état des finances au 30 novembre 2015

- Tarif 2016 : Participation Financière à l'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que la Participation Financière pour :

- les constructions neuves passent de 2918.00 Euros à 2 976.00 Euros,

- les constructions anciennes passent de 1459.00 Euros à 1488.00 Euros

- les lotissements passent de 2918.00 Euros à 2976.00 Euros par construction.

Le versement du premier tiers sera demandé lors de la date du raccordement effectif au réseau public de collecte des eaux usées, le deuxième tiers sera demandé 6 mois après le 1<sup>er</sup> versement et le troisième tiers sera demandé 12 mois après le 1<sup>er</sup> versement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident ce nouveau tarif pour 2016.

Lecture de la lettre du SENAT

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre du Sénateur.

**AFFAIRES GENERALES :**

- Loi Nôtre : Projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le nouveau Schéma départemental de l'intercommunalité

Mme Ariane DEMAZIER, première adjointe, fait part aux membres du conseil municipal de ses observations.

Après une étude approfondie du schéma départemental proposé par la Préfecture il ressort que pour le Conseil Municipal (9 : pour, 3 : contre, 1 abstention) c'est le rapprochement vers la communauté d'agglomération de Bourges qui est privilégié au détriment de la proposition de rapprochement avec les deux communautés « les Terroirs d'Angillon » et « Les Hautes Terres en Haut Berry »

- CCTV : Schéma de mutualisation

Après en avoir délibéré (6 : pour et 7 : abstention) les membres du conseil municipal émettent un avis favorable sur le tableau présenté qui liste l'ensemble des mutualisations qui sont en cours ou qui pourraient être mises en place dans les années à venir entre les communes et la Communauté de Communes en Terres Vives

- CCTV : PLU

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'arrêté Préfectoral en date du 28 octobre 2015 a validé la modification des statuts de la CCTV en incluant dans ses derniers la compétence « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » et que lors du conseil communautaire du 26 novembre 2015 la CCTV a lancé de façon effective l'élaboration du PLU et approuvé la chartre de gouvernance.

- CCTV : Modification des statuts (extension des compétences)

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes en Terres Vives car le Conseil Communautaire les a validé, lors de sa séance du 24 septembre 2015.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent la création d'une maison des services au public (7 pour, 3 contre, 3 abstentions) et à l'unanimité la réalisation d'une gendarmerie.

- Aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la proposition de vente envoyée par le Notaire et informe que des négociations sont en cours.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'appel d'offre pour la recherche d'un maître d'œuvre trois candidatures ont été retenues.

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint rappelle aux membres du conseil municipal qu'Energio rendra compte du bilan énergétique du patrimoine de la commune le lundi 7 décembre à 18 heures 30 en Mairie.

- Vente de la boulangerie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les futurs repreneurs seront reçus en mairie le 2 décembre 2015 et que pour cette raison le dossier sera représenté au prochain conseil. La communauté de communes en Terres Vives ayant la compétence « actions développement économique d'intérêt communautaire » la commune d'Allogny ne pourra donc pas apporter d'aide financière pour ce projet.

- Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément à la délégation qui lui a été accordée, il n'a pas préempté sur diverses parcelles.

- Vœux 2016

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du tableau des dates des vœux des communes membres de la CCTV pour 2016 ou chacun pourra représenter la commune.

**GESTION DU PATRIMOINE**

#### - Skate Park

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal que le projet de skate park devrait bénéficier d'une subvention de la région de 20% du montant HT. La décision de réaliser un skate park sera donc étudiée avec le budget prévisionnel 2016.

#### SDE 18 : borne de recharge véhicules électriques

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal que la borne de recharge sera mise en service au premier trimestre 2016 sur le parking de l'abreuvoir. Le stationnement sera gratuit sur les 2 places dédiées à la recharge.

#### Étude de faisabilité d'un chauffage écologique pour la rénovation du centre bourg.

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal que la Chambre d'agriculture du Cher en partenariat avec l'ADEME et Adefibois Berry réalise actuellement une étude sur la pertinence d'un chauffage de l'école (et éventuellement MAB et mairie) par chaudière bois. Cette étude sera facturée 200€ (prix de l'adhésion à Adefibois Berry). La même étude va être réalisée pour la géothermie.

#### Informations diverses

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal que les travaux prévus ont été effectués : changement de la pompe à chaleur de l'Heure Bleue, réparation du mur devant la mairie, rénovation de la première partie du mur du cimetière, remplacement de la vitre caillassée à la MAB.

### **COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS**

#### - Bulletin municipal

Mr François CHABOT, Maire-Adjoint, propose aux membres du Conseil Municipal de choisir la société Accessprint pour la conception et l'impression du bulletin municipal de fin d'année. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident ce choix.

#### - Informations diverses

Mr François CHABOT, Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal que le passage à la TNTHD se fera dans la nuit du 05 au 06 avril 2016: les foyers ne disposant pas d'un décodeur TNTHD seront privés de télévision, qu'une séance Cinéparentalité sera organisée à l'Espace Heure Bleue le mardi 22 décembre à 17h30 avant la séance mensuelle, que les cartes de transport scolaire pour les élèves du collège seront disponibles au secrétariat de mairie pendant les vacances scolaires de Noël,

Mr François CHABOT, Maire Adjoint, propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la proposition de la SBPA du cher pour l'année 2016 afin que les chiens errants puissent être recueillis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de retenir la SBPA du Cher.

Mr François CHABOT, Maire Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'une habitante d'Allogny souhaitant participer au 4L Trophy 2016. Celle-ci demande une participation financière de la commune d'Allogny. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité les membres du conseil municipal ont décidé de lui attribuer une subvention de 150€ en fournitures scolaires et/ou sportives.

### **EDUCATION**

#### - CCTV : convention Temps d'Activités Périscolaires

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal que depuis la rentrée scolaire 2014-2015, la Communauté de Communes en Terres Vives a mis en place les temps d'activités péri-scolaires pour les enfants de plus de six ans dans les onze communes du territoire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la participation financière de la commune pour l'organisation des temps d'activités périscolaires.

#### - Tarif 2016 : Prix du repas de cantine

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal que notre prestataire API Restauration augmentera le prix du repas au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il passera de 3.719 €uros TTC à 3.808 €uros TTC. Elle propose aux membres du conseil municipal de facturer 3.81 €uros TTC le repas de chaque enfant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident cette proposition.

## **ENVIRONNEMENT**

Monsieur Thierry PONTIER, Maire Adjoint, présente au Conseil le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS). Ce rapport indique les évolutions, d'une année sur l'autre du service de l'eau potable.

Ce rapport est soumis au vote.

Rapport approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

### **- Opération zéro pesticide**

Monsieur Thierry PONTIER, Maire Adjoint, indique que ce sera le chantier le plus important de l'année 2016 car il faudra surtout expliquer à la population comment passer d'une gestion généralement faite par les agents municipaux à une gestion où chaque citoyen devra reprendre la part qui est la sienne dans l'entretien des espaces et des trottoirs comme le précise le Schéma départemental de santé publique.

Les travaux de la commission environnement ont conclu sur l'utilisation de deux prestataires de service : Nature 18 pour la partie communication et la chambre d'agriculture pour la partie technique. De plus nous essaierons de réaliser une partie de ce projet en partenariat avec la commune de Saint Eloy de Gy.

### **- Baux terrains communaux**

Sur 5 locataires 2 seulement renouvellent pour 3 ans leur bail

.

### **- Informations diverses :**

Monsieur Thierry PONTIER, Maire Adjoint, informe le Conseil que l'éclairage publique de la route d'Henrichemont est installé.

Il informe également que des essais de ralentissement de la même route d'Henrichemont vont être très rapidement entamés avec le concours du Conseil départemental.

## **PERSONNEL**

### **- Création d'un emploi d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que suite à l'avancement de grade de l'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à ATSEM 2<sup>ème</sup> classe il convient de créer l'emploi.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de créer l'emploi d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe.

## **AFFAIRES EXTERIEURES**

### **- Fusion SIVY – SIAVB**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune d'ALLOGNY au projet de fusion du SIVY avec le SIAVB.

### **- Modification des statuts du SIVY**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident de donner un avis favorable sur la modification des statuts du SIVY tels que présentés dans la délibération n° 13/2015 du 14 Octobre 2015.

### **Budget Assainissement : Décision Modificative**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il convient d'intégrer les frais d'étude de la station d'épuration d'un montant de 11 674.93 €uros au compte 2313.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil acceptent d'effectuer cette régularisation.

### **Loi NOTRE : Possibilité de dissoudre les CCAS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les CCAS des communes de moins de 1500 habitants peuvent être dissous et qu'à compter de cette dissolution la commune exercera elle-même cette compétence ou le CIAS.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident de revoir ce point en 2016.

Lettre de Jacques Cœur Habitat concernant les cessions et garantie d'emprunts à France Loire

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre de Jacques Cœur Habitat.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer l'attestation de maintien de garantie en faveur de France Loire.

La séance est levée à 21 heures 25.

Affiché le 10 décembre 2015

Le Maire  
Alain THEBAULT